

Journal d'informations de la commune de Krautergersheim



ETAT CIVIL

NAISSANCES

BULTEAU Charline est née le 18 décembre 2017 à Strasbourg EDEL Victoria est née le 21 décembre 2017 à Strasbourg HALLEGUEN Eléonore est née le 22 décembre 2017 à Strasbourg

SENFT Florent est né le 1er janvier 2018 à Strasbourg LECKLOKSAVANG Thomas est né le 19 janvier 2018 à Schiltigheim

FRICKER Mélanie est née le 23 janvier 2018 à Strasbourg GEYER Mathis est né le 7 février 2018 à Schiltigheim



DECES



ANGSTHELM Jacqueline née FORJONNEL est décédée le 18 janvier 2018 à Molsheim

RIEFFEL René est décédé le 26 février 2018 à Krautergersheim





SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Le secrétariat de la mairie sera exceptionnellement fermé le samedi 31 mars 2018



Anniversaires à souhaiter au cours du 2ème trimestre 2018 (80 ans et plus)

LAGNEAUX Odette née PELLERIN	le 14 mai 1929
SCHAAL Germaine née WAGNER	le 08 juin1930
STOEFFLER Lucie	le 05 avril 1931
WURTZ Yvonne née THOMAS	le 15 mai 1931
WURTZ Victor	le 15 juin 1931
KUNTZMANN Eléonore née GATRIO	le 05 avril 1932
BAIS Jean	le 10 avril 1932
STOEFFLER Marie Elise née STOEFFLER	le 17 avril 1932
WAGNER Marie Jeanne née MEYER	le 21 avril 1932
GOEPP Lucien	le 04 avril 1933
DE SOLERE STINTZI Michel	le 12 mai 1933
DELL René	le 25 juin 1933
LUDWILLER Elise née STOEFFLER	le 06 avril 1934
ANGSTHELM Eléonore née PFLEGER	le 06 juin 1934
STOEFFLER Raymond	le 18 juin 1934
GOEPP Robert	le 03 juin 1935
WAGNER Lucienne née STOEFFLER	le 07 mai 1936
MULLER Antoine	le 26 mai 1937
KUNTZMANN née WAGNER Lucienne	le 01 juin 1937
ANGSTHELM Antoine	le 09 juin 1937
ESCHBACH Marie Louise	le 26 avril 1938
WEBER Marie Lucie née SCHWING	le 15 mai 1938





90 ans

Mme MULLER Marie-Françoise est née le 10 janvier 1928

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la réunion du 12 décembre 2017

Le conseil municipal s'est réuni le 12 décembre 2017 sous la présidence du maire R. HOELT. Le P.V. du 5 décembre 2017 a été adopté à l'unanimité. Les conseillers ont pris les décisions suivantes :

Secrétaire de séance : Thierry STOEFFLER

Décision modificative au budget primitif 2017 n° 11

Vu le reversement de la TVA sur les factures de travaux électriques de la rue des Cailles, le CM vote à l'unanimité la décision modificative n° 11 au budget primitif 2017 qui consiste en un transfert de fonds entre 2 articles de la section d'investissement.

Acquisition d'un bien situé au 41 rue du Moulin, suite à un portage foncier par l'Etablissement Public Foncier d'Alsace

Une convention pour portage foncier a été conclue en date du 26 février 2014 entre la Commune et l'EPF d'Alsace, fixant les modalités d'intervention, de portage d'un bien sis au 41 rue du Moulin.

Vu l'acte d'acquisition du bien par l'EPF d'Alsace en date du 14 mars 2014 et vu l'arrivée du terme de la convention en date du 14 mars 2018, le CM, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ➤ DECIDE de procéder à l'acquisition du bien porté par l'EPF d'Alsace, en vue de sa revente ;
- ➤ ACCEPTE qu'un acte de cession soit établi au prix de 102 415,00 € (fais d'acquisition inclus) et autorise l'EPF d'Alsace à rédiger un acte de vente en la forme administrative.

Acquisition d'un bien situé au 7 rue de l'Ecole, suite à un portage foncier par l'Etablissement Public Foncier d'Alsace

Une convention pour portage foncier a été conclue en date du 23 juin 2014 entre la Commune et l'EPF d'Alsace, fixant les modalités d'intervention, de portage d'un bien sis au 7 rue de l'Ecole.

Vu l'acte d'acquisition du bien par l'EPF d'Alsace en date du 16 juillet 2014 et vu l'arrivée du terme de la convention en date du 16 juillet 2018, le CM, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ➤ DECIDE de procéder à l'acquisition du bien porté par l'EPF d'Alsace, en vue de sa revente ;
- ➤ ACCEPTE qu'un acte de cession soit établi au prix de 256.219,48 € (frais d'acquisition inclus) et autorise l'EPF d'Alsace à rédiger un acte de vente en la forme administrative.



Compte-rendu de la réunion du 9 janvier 2018

Le conseil municipal s'est réuni le 9 janvier 2018 sous la présidence du maire R. HOELT. Le P.V. du 12 décembre 2017 a été adopté à l'unanimité. Les conseillers ont pris les décisions suivantes :

Secrétaire de séance : Mireille SOUMANN.

Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018

Avant le vote du budget primitif 2018, il convient d'assurer la continuité normale de la gestion financière de la collectivité et d'honorer les dépenses d'investissements afin de faire face à des besoins d'équipements. Le CM autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissements jusqu'à l'adoption du prochain budget.

<u>Création d'un poste d'ATSEM à temps non complet à durée déterminée</u>

M. le Maire informe les conseillers que Mme Brigitte LOTZ va partir en retraite au 01/03/2018. Il est donc indispensable de créer un poste pour la remplacer.

Le CM autorise le Maire à signer un contrat d'engagement de 28 h hebdomadaire, annualisé, à compter du 5 février 2018.

URBANISME: dossier transmis à l'ATIP

Déclaration préalable

Bernard GOEPP, rue des Champs Verts, pour isolation extérieure, peinture et changement de tuiles de la maison.



Compte-rendu de la réunion du 6 février 2018

Le conseil municipal s'est réuni le 6 février 2018 sous la présidence du maire R. HOELT. Le P.V. du 9 janvier 2018 a été adopté à l'unanimité. Les conseillers ont pris les décisions suivantes :

Secrétaire de séance : Corinne WEBER

Demande de subvention au titre de la DETR 2018 pour les travaux de voirie, espaces publics et éclairage public dans la traversée du village

Certains travaux prévus dans le programme « voirie traversée du village » sont éligibles à la DETR 2018 (dotation d'équipement des territoires ruraux). Il s'agit des travaux d'éclairage public et de la création d'espaces publics (place devant la mairie et l'église). Le plan de financement prévisionnel a été approuvé par le CM, un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2018 sera déposé auprès de la Préfecture.

Approbation du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action sud.

du Bas-Rhin département a proposé aux communes d'approuver le contrat départemental pour la période 2018-2021. Ce contrat remplace le contrat de territoire en vigueur jusqu'à fin 2017. Le CM est appelé à délibérer sur ce contrat cadre élaboré à l'échelle du territoire d'action sud qui permet de valider les enjeux prioritaires du territoire et l'engagement à travailler ensemble. Ce contrat permet aux communes de bénéficier d'une aide financière pour un projet bien défini pouvant aller jusqu'à 100.000 € en fonction du montant du programme. Après exposé de M. le Maire, le CM approuve le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action sud et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

Rythmes scolaires: organisation du temps scolaire

Le Conseil Municipal ainsi que le Conseil d'Ecole se sont prononcés favorablement en faveur d'un retour à la semaine de 4 jours d'enseignement dès septembre 2018. Le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale a également émis un avis favorable.

Il revient au Conseil Municipal d'approuver définitivement la nouvelle organisation de la semaine scolaire. Les horaires des cours à partir de septembre 2018 seront les suivants :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h.

Avenant au contrat d'engagement d'ATSEM

Il y a lieu de réviser la rémunération des agents non-titulaires par homologie avec les règles applicables aux fonctionnaires territoriaux. Le CM décide de modifier la rémunération d'un agent non-titulaire à partir du 1^{er} mars 2018.

Demandes de subventions diverses

4 associations ont transmis une demande de subvention à la commune. Le CM accorde une subvention de 50 € aux associations suivantes :

- Le Souvenir Français – comité d'Obernai

- L'Association des Paralysés de France délégation départ. du Bas-Rhin
- L'Association Française des Sclérosés En Plaques (AFSEP)
- Caritas Alsace Equipe Locale d'Obernai

<u>Ecole élémentaire - Tableaux blancs interactifs – choix du fournisseur</u>

Suite à la demande formulée par le Directeur de l'Ecole Primaire de Krautergersheim pour l'achat de tableaux blancs interactifs pour 4 classes de l'école primaire (du CP au CM2), la commune a demandé des devis à 4 prestataires informatiques. Après analyse de 3 offres réceptionnées en mairie, le CM a retenu le devis de la Société Alsace Micro Services de Colmar pour un montant H.T. de 13.992, 00 €. Le prestataire s'est engagé à les installer pendant les vacances de printemps.

URBANISME: dossiers transmis à l'ATIP

Déclarations préalables

- FUTUR HABITAT pour KIRMSER Germain 20 rte de Meistratzheim panneaux photovoltaïques
- MEYER Thomas 21 Grand'rue mise en place d'un velux
- TAILLER Emmanuel 5 rue des Peupliers mise en place d'une clôture et d'un portail.



ATSEM - école maternelle

Le 1^{er} mars 2018, Mme Brigitte Lotz, agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM), a fait valoir ses droits à la retraite après près de 20 ans passés à l'école maternelle de Krautergersheim.

Afin d'anticiper ce départ, la commune a recruté Mme Barbara Kuntzmann qui a pris son poste le 5 février dernier.

CIVISME - CADRE DE VIE

Afin de préserver la bonne cohabitation entre riverains et l'animaux de compagnie, il est demandé aux propriétaires canins de bien vouloir :

- ramasser les déjections de leur compagnon à quatre pattes (des sachets spécialement prévus à cet effet peuvent être achetés en commerce),
- respecter les façades des maisons en évitant de laisser leur animal uriner contre les bâtiments appartenant à autrui (pensez à ceux qui doivent nettoyer après votre passage).

Les chiens sont de formidables compagnons, veillons tous ensemble à ce que leur présence à nos côtés soit un plaisir pour tous. La propreté des rues participe à rendre notre cadre de vie agréable, quelques gestes simples suffisent à y contribuer.





BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque a organisé le 7 février dernier une animation pour les plus petits. Cette proposition ayant été très appréciée, nous aurons l'occasion de convier les enfants à d'autres lectures de contes ou animations dans les prochains mois.

Plus près de nous, nous vous proposons un KAFFEKRANZEL le 14 avril prochain. Ce sera pour vous l'occasion de découvrir les nouveaux romans achetés et que vous pourrez emprunter

dès ce jour-là. Vous pourrez également partager quelques gourmandises autour d'un café. Rendez-vous à partir de 14h30 le samedi 14 avril, à la bibliothèque!

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

7

Changement du jour de collecte en raison du :

Jeudi 10 mai 2018 – Ascension

La collecte des ordures ménagères sera reportée au

Samedi 12 mai 2018

Distribution des sacs de tri :

Des distributeurs viendront à votre domicile

entre le 3 et le 20 avril

vous remettre gratuitement vos sacs de tri.

Pensez à signaler à la Communauté de Communes du Pays de Ste Odile tout changement dans la composition de votre foyer pour la facturation de la redevance de collecte des ordures ménagères.



La redevance incitative : vers toujours plus de tri

Depuis 2016, la tarification du service de collecte des déchets ménagers prend en compte la production d'ordures ménagères de chaque foyer. Le nombre de levées (ramassage) de la poubelle est compté. Cette redevance doit inciter tous les habitants du territoire à trier plus. Cela est efficace car depuis 2015, la Communauté de Communes a ramassé 50 tonnes de recyclage de plus (soit environ 2,5 kg par habitant). Malheureusement, cette belle progression ne permet pas encore de réduire la quantité d'ordures ménagères incinérées. Ce tonnage, collecté en 2017, a même progressé. Chaque habitant jette toujours 200 kg par an dans sa poubelle noire.

Les élus du territoire souhaitent aller toujours plus loin dans le tri. Ils ont manifesté leur intérêt auprès des éco organismes pour mettre rapidement en place le tri de tous les emballages. Si le

territoire est retenu, dès cet été, les pots, barquettes et films plastique pourront être déposés dans le sac de tri ou la poubelle jaune et recyclés. Nous ne manquerons pas d'informer tous les habitants de cette importante évolution.

Le tri de tous les emballages va considérablement réduire le contenu de la poubelle noire et afin de toujours inciter les habitants à trier, le nombre de levées intégré au forfait de base a été revu à la baisse, il est de 32 pour l'année 2018. Selon les données de 2017, seul 6 % des usagers du service (361 foyers) ont dépassé les 32 levées. La majorité des foyers sort sa poubelle entre 15 et 30 fois par an.

Pour accompagner les ménages vers la baisse de production de déchets, la Communauté de Communes a mis en place une subvention pour l'achat d'un composteur (à hauteur de 20 €) et la mise à disposition d'un autocollant STOP PUB. D'autres actions seront menées en 2018. Vous retrouverez toute l'actualité de la Communauté de Communes sur son site :

www.cc-paysdesainteodile.fr et sur Facebook.



TRI DES DÉCHETS À L'ANCIEN CIMETIÈRE

Afin de favoriser le tri des déchets au cimetière, la Commune met deux conteneurs à disposition des habitants :

- Une benne destinée aux déchets verts (terre et végétaux),
- Une poubelle destinée au tout-venant (emballages, pots et fleurs en plastique).

La municipalité compte sur les usagers pour participer à cette démarche de tri.



Rallyede Pâques-du 18 mars 2018 au 06 mai 2018

Dans le cadre du Printemps d'Alsace à Obernai, l'Office de Tourisme propose un Rallye de Pâques pour les enfants à partir de 7 ans, accompagnés d'un adulte.

3 villages du Pays de Ste Odile s'associent à cette opération!

CamOmille la p'tite chenille vient de sortir de son long sommeil hivernal...

A présent elle a besoin de toi pour apprendre à lire et devenir un beau papillon! Accompagne CamOmille la p'tite chenille dans son apprentissage de l'alphabet ... 3 parcours t'attendent: 1 à Obernai, 1 à Krautergersheim et 1 à Meistratzheim.

Il y a une récompense pour toi à l'Office de Tourisme d'Obernai, pour le premier rallye effectué (quelle que soit la commune). Les phrases à reconstituer sont des extraits d'un poème évoquant le Printemps, écrit par Théophile Gautier.

A vous de jouer! Le livret jeu est téléchargeable sur le site : <u>www.tourisme-obernai.fr</u>. Il est également disponible à l'Office de Tourisme d'Obernai.





GRAND NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Un grand nettoyage de Printemps sera organisé par le Conseil Municipal des Enfants

LE SAMEDI 14 AVRIL 2018

Rendez-vous à <u>08 h 30</u> dans la cour de la Mairie.

Toutes les personnes du village, adultes ou enfants, sont invitées à participer à cette action citoyenne.

Les enfants devront être accompagnés par un adulte et un encadrement sera assuré par le Conseil Municipal.

Pensez à vous munir de gants et de gilets fluorescents !

Une collation sera offerte à l'issue de la matinée.

Merci de signaler votre participation au secrétariat de la Mairie avant le 13 avril 2018.



ECHOS DES ECOLES

INSCRIPTIONS A L'ECOLE MATERNELLE

Les inscriptions à l'école maternelle auront lieu du **09 avril au 14 avril 2018 au secrétariat de la Mairie.**

Sont concernés les enfants nés en 2015 et ceux nés en 2014 et 2013 n'ayant pas encore fréquenté l'école de Krautergersheim.

Documents à fournir lors de l'inscription :

- livret de famille,
- carnet de santé de l'enfant,



Les nouveaux inscrits et leurs parents sont invités à l'école maternelle pour une réunion d'information et la découverte de l'école le <u>mardi 19 juin à 18h00</u> (présenter l'avis d'inscription).

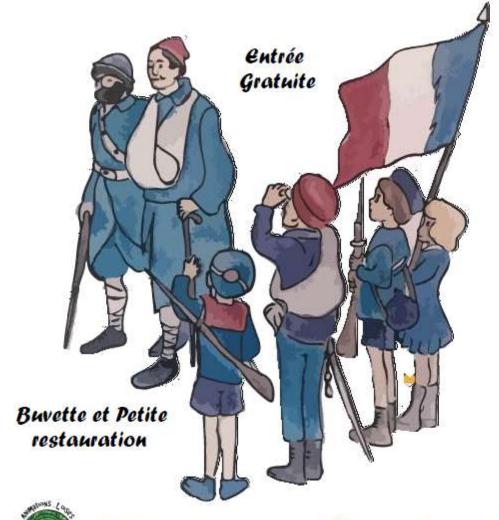
ECHOS DES ASSOCIATIONS

Animations Loisirs Chouvillois



Dimanche 8 avril 2018 10h – 18h

À KRAUTERGERSHEIM SALLE ESPACE LOISIRS JOSEPH LOTZ















La programmation

Toute la journée : Buvette et petite restauration Exposition de collections sur la guerre de 14-18

10h00 : ouverture au public

11h00 : représentation théâtrale

12h15: stammtisch

14h30 : théâtre d'ombres chinoises

réalisé par les jeunes de la commune

15h30: représentation théâtrale

16h30 : Présentation vidéo sur les conditions

de vie dans le village

18h00: fermeture

Amicale des Sapeurs Pompiers KRAUTERGERSHEIM



Réservation 03 88 95 74 77 après 18h

15 Grand Rue, 67880 Krautergersheim



Règlement Marché aux Puces

Krautergersheim - Dimanche 13 mai 2018

- Le marché aux puces est ouvert à tous, à condition que le versement de la location ait été effectué par chèque à l'ordre de l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Krautergersheim et que l'exposant respecte le présent règlement.
- Aucun stand de boissons et de restauration ne sera accepté sans demande préalable et accord de l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Krautergersheim.
- Prix de l'emplacement (5 mètres): 13 €. (pour le particulier), 30 €. (pour le professionnel)
- 4) Les véhicules pourront êtes garés derrière le stand. En cas de dépassement de la zone réservée, l'organisateur pourra refuser à l'exposant l'installation du stand sans aucun remboursement.
- La vente d'armes blanches non mouchetées ou à percussion est strictement interdite.
- L'introduction de substances nocives ou explosives est interdite dans le périmètre du marché.
- Toute utilisation de moyen de chauffage et démonstration de mécanisme dangereux est interdite.
- Toute manifestation bruyante est interdite.
- Les animaux doivent être tenus en laisse.
- L'amicale des sapeurs pompiers décline toute responsabilité en cas de vols pouvant survenir au stand ou dans le périmètre de la manifestation.
- Les places non payées ne seront pas réservées. Il ne sera fait aucun remboursement en cas de non occupation.
- La mise en place des exposants se fera de 5 h 30 à 8 h ; au-delà les places non occupées seront redistribuées.
- Les transactions ne débuteront pas avant 7 h du matin.
- 14) Le numéro de place sera attribué le jour même. Les emplacements seront attribués dans l'ordre d'arrivée des réservations, le cachet de la poste faisant foi.
- 15) Chaque exposant est prié de laisser son emplacement dans un état propre et emporter l'ensemble des déchets au plus tard pour 18 heures..
- 16) Aucun changement libre de place ne sera toléré.

En cas de non respect de ce règlement, l'amicale des sapeurs pompiers sera seule juge pour prendre toutes dispositions qui s'imposent.



Ce règlement a été déposé à la mairie de Krautergersheim et à la gendarmerie d'Obernai.

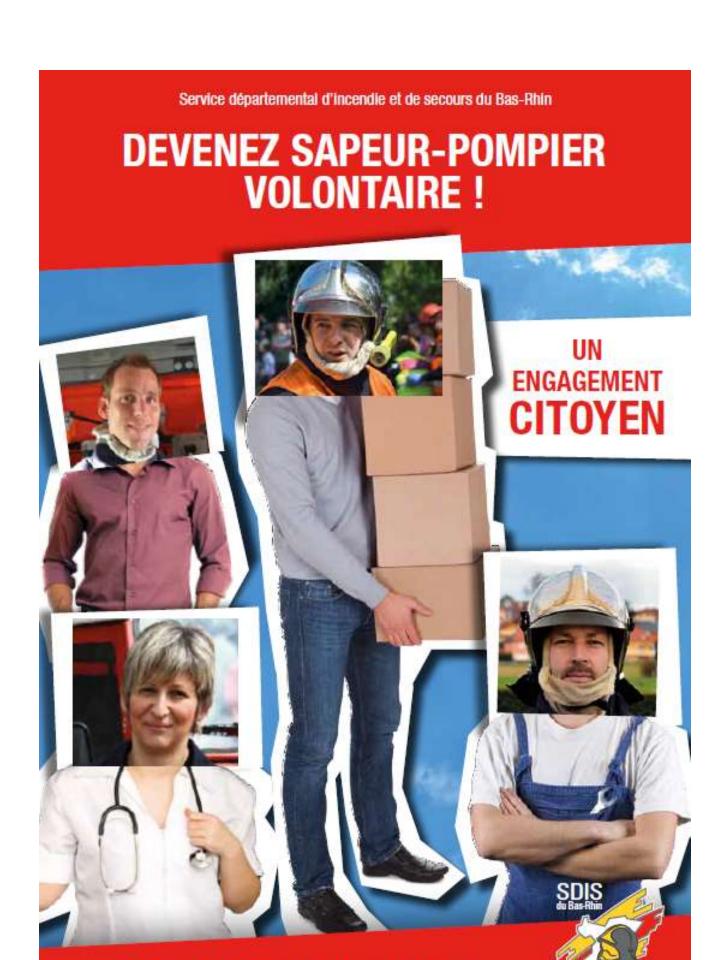
Talon à retourner dûment rempli, signé et accompagné du paiement avant le 11 mai 2018. Chèque libellé à l'ordre de l'amicale des sapeurs pompiers de Krautergersheim et adressé à Caserne des pompiers, 15 Grand Rue, 67880 Krautergersheim

Renseignements au 03 88 95 74 77 après 18h

recibeighei	nems as 05 00 55 71 77 apres for
Nom:	Prénom:
Adresse: n° Rue	
Code postal: Ville	Tél
Adresse mail :	
N° et nature de la pièce d'identité :	
Délivrée le	par
Si professionnel, Nº registre de comme	rce : Délivrée le
N° d'immatriculation du véhicule :	
Nature du stand :	
Nombre d'emplacements :x	x 13€ (ou) 30 € , soit
J'ai pris connaissance du règlement, et échanger est régulière.	atteste sur l'honneur que l'origine de mes objets à vendre ou à
5 5	Signature :

Tous ces renseignements sont obligatoires ; si manquant, alors inscription non valable

Ne pas jeter sur la voie publique



Secours à personne, protection des biens et de l'environnement, lutte contre l'incendie...



"Kraut Danse"

Stage de tango

L'association Kraut' Danse organise un stage de Tango le **samedi 14 avril** de 14h à 16h.

Après l'acquisition des pas de base lors du stage de mars, Kraut' Danse vous convie à poursuivre avec le stage de perfectionnement

Le stage aura lieu au **15 Grand' rue à** Krautergersheim (premier étage de la caserne des pompiers).

Le tarif est de 10 € par personne pour 2 heures. Ne tardez pas à vous inscrire car les places sont limitées.

Les inscriptions « en couple » seront prioritaires.

Inscriptions et renseignements auprès de Christine : 06 80 10 66 35

Retrouvez Kraut' Danse sur Facebook



INFORMATIONS DIVERSES

CINE MA DIFFERENCE

L'association d'Aide aux Parents d'Enfants Handicapés en partenariat avec le cinéma Le Trèfle et l'association Ciné ma Différence propose depuis mars 2016, des séances adaptées aux personnes en situation de handicap.

Pour des personnes autistes, polyhandicapées ou ayant un autre handicap, il est difficile de pouvoir s'exprimer par des mouvements, des bruits sans déclencher des regards désapprobateurs et remarques désagréables.

Pour les familles et accompagnateurs, il s'agit de partager un moment agréable sans « la peur de déranger », ni la retraite au bout d'un quart d'heure.

Pour les autres spectateurs, cela leur permet de rencontrer des personnes en situation de handicap et de prendre conscience de la difficulté des personnes en situation de handicap et leur famille à réaliser une activité de loisirs.

Les séances ont lieu le 3ème samedi du mois à 15H30 hors juillet aout. Le son est moins fort, la lumière s'éteint progressivement et il n'y a pas de bandes annonces. Des bénévoles en gilet jaune accueillent et informent l'ensemble du public dès l'entrée du cinéma et sont présents dans la salle jusqu'à la sortie.

Les séances sont ouvertes à tout public avec ou sans handicap. Le prix est de 4.50euros pour tout le monde.

L'APEH recherche des bénévoles pour renforcer son équipe.

Coordonnées: APEH - 9 rue des capucins 67120 Molsheim

Tél.: 06.11.39.93.74



Les cadets de la République de la police nationale : un recrutement sans condition de diplôme !

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

Les gardiens de la paix accomplissent les missions opérationnelles de la police nationale : ils sont au cœur des métiers de la sécurité publique (assistance aux personnes, prévention, dissuasion et répression des actes de délinquance...) des compagnies républicaines de sécurité (maintien de l'ordre, compagnies autoroutières, secours en haute montagne, sauveteur en mer), de la police aux frontières (contrôle des flux migratoires, lutte contre le travail clandestin...), de la police judiciaire (travail d'investigation, lutte contre le crime organisé), du renseignement.

Devenir gardien de la paix nécessite de passer un concours administratif très sélectif, accessible sous condition de diplôme (baccalauréat).

La police nationale recrute et emploie également des adjoints de sécurité (ADS) : contractuels de droit public (durée de trois ans renouvelable une fois) chargés d'assister les gardiens de la paix dans l'exercice de leurs missions opérationnelles.

L'institution propose un dispositif intégrant à la fois la formation à l'emploi d'ADS et une préparation au concours de gardien de la paix. Il s'agit des cadets de la République. Relevant de l'égalité des chances, ce dispositif est accessible sans condition de diplôme!

CONDITIONS DE RECRUTEMENT

Il faut être de nationalité française, âgé de 18 à 30 ans, avoir et une bonne condition physique, avoir accompli la Journée défense et citoyenneté et être de bonne moralité.

Les épreuves de sélection (épreuve de photo langage, tests psychotechniques, épreuves sportives, entretien avec un jury) sont organisées dans une école nationale de police.

<u>FORMATION</u>

Les cadets de la République incorporent l'école de police début septembre.

Pendant une année, le cadet bénéficie d'une formation en alternance :

En lycée professionnel (12 semaines) : communication écrite et orale, culture générale, mathématiques, français, sport, langue vivante.

En école de police (28 semaines) formation professionnelle à l'exercice des missions d'adjoint de sécurité et préparation aux épreuves écrites, orales et physiques du concours de gardien de la paix.

En service de police 7 semaines de stage pratique. (1 semaine découverte, 2 semaines d'observation, 4 semaines d'adaptation).

CARRIÈRE

Pendant sa scolarité, le cadet perçoit une allocation d'études de 569 €. Il peut être hébergé gratuitement en internat.

Dès la fin de sa scolarité, il obtient le statut et l'emploi d'adjoint de sécurité pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois (rémunéré 1260 euros nets). Il est affecté dans le département qu'il aura choisi lors de son inscription. Il peut surtout se présenter au concours interne de gardien de la paix pour lequel il aura été préparé.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 31 mars 2018. Les dossiers sont téléchargeables sur le site <u>www.lapolicenationalerecrute.fr</u> et à renvoyer auprès de l'école de police rattachée au département de candidature ; pour la zone de défense et de sécurité Est. Les sélections se dérouleront dans la continuité des inscriptions afin de permettre une incorporation le 03 septembre 2018.

NOMBRE DE POSTES	ÉCOLE DE POLICE
2	
3	École nationale de police de
1	REIMS
11	
1	
12	
1	
4	École nationale de police de
1	SENS
1	
4	
1	
16	École nationale de police de
5	MONTBÉLIARD
1	
1	
1	
1	
	2 3 1 11 11 12 1 4 1 1 4 1 1 1 1 6 5

CONTACT - INFOS

03 87 16 13 69 info-police-recrutement-metz@interieur.gouv.fr

Les écoles nationales de police (coordonnées sur les dossiers d'inscription) peuvent également être contactées.



Jeunes lycéens étrangers Allemands, Brésiliens, Mexicains

cherchent une famille d'accueil

D'Allemagne, du Brésil, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Lilian, jeune allemande, a 15 ans et souhaite venir en France pour 10 mois à partir de Septembre 2018. Elle adore la musique et pratique du violoncelle. Elle aime aussi faire du vélo et du cheval, danser, lire et se balader dans la nature. Elle rêve de trouver une famille chaleureuse, qui l'accueillerait les bras ouverts.

Alonso, jeune mexicain de 16 ans, souhaite venir en France pour 10 mois. Il a de nombreux hobbies : jouer au golf et aux jeux vidéo, lire, cuisiner, et faire de la danse aérienne. Il aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une faille française.

Vitoria, jeune brésilienne de 15 ans, est passionnée par la culture française. Elle souhaite venir en France pour 6 mois à partir de Septembre 2018. Elle aime lire, danser, voyager, marcher, visiter des musées, cuisiner et écrire. Elle rêve de maîtriser la langue française

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir". Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous!

Renseignements: Monique RUCK – Bas-Rhin

Monique.ruck@gmail.com 03.88.86.11.64 - 06.37.92.73.52

Bureau Coordinateur CEI Saint-Malo Vanessa Simon - 02.99.20.06.14 - vanessa@cei4vents.com

LE 27 MARS 2018 LES FRÉQUENCES DE LA TNT CHANGENT!

L'opération technique du 27 mars prochain aura un impact direct sur les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau. En effet, ils risquent de perdre une partie de leurs chaînes et devront donc procéder à une recherche des chaînes pour continuer à recevoir l'intégralité des programmes de la TNT après le 27 mars 2018.

Les foyers recevant la télévision par un autre mode de réception (ADSL, fibre optique, satellite, câble) ne sont normalement pas concernés. S'ils devaient perdre des chaînes, ils devront contacter directement leur fournisseur d'accès.

Pour plus de renseignements, des plateformes d'information sont mises à disposition du public :

- le site web recevoirlatnt.fr,
- le centre d'appel de l'Agence nationale des fréquences 0970 818 818 du lundi au vendredi (appel non surtaxé).



MANIFESTATIONS DU 2ème TRIMESTRE 2018

AVRIL 2018		
8	Représentation théâtrale – Animations Loisirs Chouvillois	Esp. Lois. J. Lotz
8	Profession de foi des Jeunes	Eglise
14	Soirée dansante - ALAK	Esp. Lois. J. Lotz
MAI 2018		
6	Cérémonie du 8 mai - Dépôt de gerbe	Eglise / Salle rue du Mal Foch
9/10	Tournoi de Judo	Esp. Lois. J. Lotz
13	Marché aux Puces – Amicale Pompiers	Place des Fêtes
JUIN 2018		
3	Fête-Dieu	Eglise
9/10	Portes-ouvertes du Tennis - TCK	Courts de Tennis
11	Don du sang	Esp. Lois. J. Lotz
23	Judo Club - Passage de grade	Esp. Lois. J. Lotz
30	Kermesse de l'Ecole - APEK	Esp. Lois. J. Lotz

BOITE AUX LETTRES

Nous vous proposons de nous faire part de vos observations ou suggestions au moyen du coupon réponse à découper ci-dessous. Vous pouvez le déposer dans la boite aux lettres de la mairie.

Informations Pratiques

MAIRIE tél: 03 88 95 75 18 fax: 03 88 48 18 66

email: mairiedekrautergersheim@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat de la Mairie

lundi	13 h30 à 16 h30	mardi	13 h30 à 16 h30
mercredi	9 h00 à 11 h00	jeudi	13 h30 à 16 h30
vendredi	13 h30 à 16 h30	samedi	9 h00 à 11 h00

Permanence du Maire et des Adjoints

Mardi de 20h00 à 21h00 et sur rendez-vous

Réunions du Conseil Municipal

Chaque premier mardi du mois

HORAIRES DE LA BIBLIOTHEQUE

Les permanences sont assurées :

Mercredi de 15 h 00 à 17 h 00 Samedi de 14 h 00 à 16 h 00

LA POSTE

du lundi au vendredi de 8 h 15 à 11 h 00

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE

JOURS	Déchèterie-Krautergersheim	Déchèterie-Obernai
Lundi	FERMEES	
Mardi	9h à 13h	13h à 17h
Mercredi	9h à 13h	13h à 18h
Jeudi	8h à 12h	13h à 18h
Vendredi	13h à 18h	9h à 13h
Samedi	9h à 17h	9h à 17h
	Uniquement pour les particuliers	Uniquement pour les particuliers

Prochain bulletin

La parution du prochain bulletin est prévue pour le mois de juin 2018